

Le Conseil a examiné les points suivants et, après en avoir délibéré, les a acceptés à l'unanimité, sauf indication contraire.

### **Séance du 20 septembre 2001**

#### **Equipement du terrain de Foot**

Achat de 2 buts rabattables, 4 filets, 1 traceuse et 1 bidon de Tracyl au prix de F 23'127 TTC

#### **Aménagement du bureau de la Mairie**

Acquisition d'un meuble pour une utilisation fonctionnelle du matériel informatique pour la somme de F 9'077 TTC.

#### **Filets de protection aux terrains de foot**

Il est nécessaire d'installer des filets autour des stades pour éviter que la sortie de ballons provoque des accidents de circulation. Décision est prise d'acheter 2 pare-ballons avec filet pour chacun des terrains de sport et d'entraînement. La dépense totale ascend à F 24'320 TTC.

#### **Achat de containers à poubelles**

Acquisition de 6 containers à poubelles, d'un coût total de F 12'882 TTC.

#### **Ajustement de l'inventaire**

M. le Maire est autorisé à procéder à l'ajustement de l'inventaire conformément aux instructions de la Trésorerie de Reignier, qui a demandé de réformer, au 31.12.2001, une partie des biens existants, soit :

- matériel & outillage d'incendie F 7'172
- matériel & outillage de voirie F 15'274
- matériel de bureau & informatique F 4'376
- et autres matériels F 18'652

#### **Logiciel de la bibliothèque**

Achat pour le prix de F 2'432 TTC d'un logiciel spécial bibliothèque pour la gestion des livres en euros.

#### **Entretien des chaudières des bâtiments communaux**

Décision de confier l'entretien des dites chaudières à M. Maure Eric pour F 5'890 TTC, l'entreprise Yann'Dépannages, ne pouvant plus assumer cette tâche. Ce montant est révisable annuellement

#### **Une benne pour le tracteur**

Acquisition d'une benne pour le tracteur pour un montant de F 2'425 HT.

#### **Tarifs pour la location de la Salle Polyvalente**

Ces tarifs, qui n'ont pas été actualisés depuis 1996 et qu'il convient de convertir en Euro, seront les suivants à partir du 1er janvier 2002 :  
(voir tableau ci-dessous)

**Cession de terrain à un particulier**

Le Conseil autorise le Maire à signer l'acte de vente correspondant à la cession d'une partie des parcelles 115A418 et 115A429, au lieu-dit « Champ Rochou » (Esserts-Salève), les frais de géomètre et de notaire étant pris en charge par l'acheteur.